



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale des Territoires
Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Pôle missions territoriales**

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLÈS ET FORESTIERS DE L'INDRE**

Implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de ARTHON

PC 036 009 23 N0007

Aux termes du rapport de présentation soumis pour avis à la commission en date du 23/02/2024 sous la présidence de Madame Emilie MICHEL, Responsable Adjointe du Service d'Appui aux Territoires Ruraux, Direction Départementale des Territoires,

Considérant que :

- Le projet se situe sur 8 ha de zone A du PLUi de CACM
- Les surfaces constituent des terres artificialisées, car dédiées aux anciens stades de football du club de la Berrichonne
- De fait, l'enjeu agricole est nul ;
- L'impact sur les espaces naturels, agricoles et forestiers est nul ;

Au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

**La commission rend un avis FAVORABLE au projet
à 11 voix POUR 2 voix CONTRE et 4 ABSTENTION**

**La Cheffe adjointe du Service d'Appui
Aux Territoires Ruraux
Emilie MICHEL**